

Projet éolien des Herbes Sauvages

*Communes de Vieux Ruffec et Le Bouchage
Communauté de Communes du Confolentais
Département de la Charente (16)*

ACCORDS ET AVIS



Energie du
Confolentais

**98 rue du Château
92100 Boulogne-Billancourt
Tél : 01 41 31 09 02
Fax : 01 41 31 10 09**

Décembre 2016





A la fin de la période d'exploitation des éoliennes, l'exploitant de l'installation respectera les prescriptions techniques prévues dans l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (modifié par l'arrêté du 6 novembre 2014) :

1. Démantèlement des éoliennes, du poste de livraison ainsi que des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et du poste de livraison
2. Excavation des fondations sur une profondeur minimale de 1 mètre (usage agricole des terrains) et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation
3. Remise en état du site consistant en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et un remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet. Conformément à l'article R.512-6 du Code de l'environnement, l'avis des propriétaires et des maires des communes concernés par l'installation sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation a été demandé par courrier postal en recommandé avec avis de réception (voir lettres, bordereau recommandés et avis de réception ci-après). En l'absence d'observations dans un délai de 45 jours, l'avis est réputé émis. En outre, les avis reçus durant cette période ont été joints au dossier.

Le maire de Nanteuil-en-Vallée a également été consulté, sa commune étant concernée par la création ou le renforcement de voies d'accès ainsi que par le passage de câbles électriques souterrains.

De plus, le Projet éolien des Herbes Sauvages (y compris les modalités de démantèlement et de remise en état du site) a été présenté directement à tous les propriétaires et exploitants agricoles durant l'été 2016.

| Maire et président de la communauté de communes concernés par l'avis | Date d'envoi de la lettre | Réponse écrite reçue |
|--|---------------------------|----------------------|
| M. Roland BARRIER, maire de Vieux-Ruffec | 08/11/2016 | Non |
| M. Jean-Pierre DEMON, maire du Bouchage | 08/11/2016 | Non |
| M. Didier VILLAT, maire de Nanteuil-en-Vallée | 24/11/2016 | Oui |

Consultation des maires sur l'état dans lequel le site devra être remis après exploitation

| Propriétaires concernés par l'avis | Aménagement | Parcelle(s) concernée(s) | Date d'envoi de la lettre | Réponse écrite reçue |
|---|--|------------------------------|---------------------------|----------------------|
| M. Jean-Pierre DEMON Mme Marie-Claude DEMON | Eolienne 1 (et son aire de grutage) Voie d'accès Câbles électriques souterrains | ZD 16 au Bouchage | 04/11/2016 | Oui |
| M. Louis-Marie NOCENT Mme Marie-Catherine NOCENT | Eolienne 2 (et son aire de grutage) Poste de livraison (et son aire de grutage) Voie d'accès Câbles électriques souterrains | ZE 7 au Bouchage | 04/11/2016 | Non |
| M. Jean-Gilbert PEROT | Eolienne 3 (et son aire de grutage) Voie d'accès Câbles électriques souterrains | ZL 7 à Vieux-Ruffec | 04/11/2016 | Non |
| Mme Monique TERNET | Eolienne 4 (et son aire de grutage) Voie d'accès Câbles électriques souterrains | ZD 6 et ZD 7 à Vieux-Ruffec | 04/11/2016 | Non |
| Mme Huguette DEGUSSEAU Mme Marie-Noëlle CARDIN | Voie d'accès Câbles électriques souterrains | ZL 10 à Vieux-Ruffec | 04/11/2016 | Non Non |
| Mme Michèle CHABAN | Voie d'accès Câbles électriques souterrains | ZL 11 à Vieux-Ruffec | 04/11/2016 | Non |
| M. Yves PERRIN | Voie d'accès | 219ZI 9 à Nanteuil-en-Vallée | 04/11/2016 | Non |

Consultation des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis après exploitation



Monsieur le Maire
Mairie de VIEUX-RUFFEC
Le Bourg
16350 VIEUX-RUFFEC

Limoges, le 7 novembre 2016

Par lettre RAR n° 1A 125 895 0132 8

Objet : Avis sur l'état dans lequel le site du « Parc éolien des Herbes sauvages » devra être remis lors de l'arrêt de l'installation.

Monsieur le Maire,

Après finalisation des études environnementales et validation des implantations du parc éolien, le territoire de votre commune est concerné par les infrastructures suivantes :

- Installation de deux éoliennes (E3 et E4) et de leur plateforme de montage
- Mise en place de chemins d'accès
- Passage de câbles électriques souterrains.

En application de la nouvelle réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société *Energie du Confolentais*, filiale du groupe wpd, prépare un dossier de demande d'autorisation unique pour le parc éolien qu'elle projette sur le territoire des communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage. Ce dossier doit être déposé auprès de l'Administration dans les prochains mois.

Aux termes de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement auquel renvoie l'article 4-I-1° du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classées pour la protection de l'environnement, « dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau », le porteur de projet doit joindre à sa demande « l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

C'est dans ce cadre que nous sollicitons, par le présent courrier, votre avis sur l'état dans lequel devront être remis, lors de la cessation de l'exploitation du parc éolien, les terrains d'assiette du projet.

L'arrêté du 26 août 2011, modifié le 6 novembre 2014, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (NOR : DEVP1120019A), pris en application de l'article R. 553-6 du Code de l'environnement, prévoit des conditions très précises pour les opérations de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens :

1. Démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix (10) mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



2. Excavation des fondations sur une profondeur minimale d'un (1) mètre et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
3. Remise en état du site consistant en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de quarante (40) centimètres et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si vous souhaitez leur maintien en l'état.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis sur la remise en état du site telle qu'elle est prévue par la réglementation. En l'absence d'observations de votre part dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de réception de la présente, votre avis sera réputé émis conformément aux dispositions précitées de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

Marie HERRERA
Chef de projets
07 85 84 03 65

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



Destinataire

Monsieur le Maire
Mairie de Vieux-Ruffec
Le Bourg
16350 VIEUX-RUFFEC

LA POSTE
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **1A 125 895 0132 8**

Expéditeur

Energie du Comfrentais
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

COUVERTURE
SUIVIE

LA POSTE 180484
B - 11
2016
FRANCE

NEUTRE en CO₂

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre-Arnaud - 75015 Paris

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

En provenance de :

~~Monsieur le Maire
Mairie de Vieux Ruffec
Le Bourg
16350 VIEUX-RUFFEC~~

LA POSTE
RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : **AR 1A 125 895 0132 8**

Renvoyer à FRAB

Energie du Comfrentais
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Présenté / Avisé le : 11/11/16
Distribué le : 10/11/16

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature du destinataire / Profession, Nom et Prénom si le destinataire est un professionnel

Signature du mandataire

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



M. Jean-Pierre DEMON - Maire de la commune du Bouchage



Monsieur le Maire
Mairie du BOUCHAGE
4, La Grange
16350 LE BOUCHAGE

Limoges, le 7 novembre 2016

Par lettre RAR n° 1A 125 895 0133 5

Objet : Avis sur l'état dans lequel le site du « Parc éolien des Herbes sauvages » devra être remis lors de l'arrêt de l'installation.

Monsieur le Maire,

Après finalisation des études environnementales et validation des implantations du parc éolien, le territoire de votre commune est concerné par les infrastructures suivantes :

- Installation de deux éoliennes (E1 et E2) et d'un poste de livraison ainsi que de leur plateforme de montage
- Mise en place de chemins d'accès
- Passage de câbles électriques souterrains.

En application de la nouvelle réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société *Energie du Confolentais*, filiale du groupe wpd, prépare un dossier de demande d'autorisation unique pour le parc éolien qu'elle projette sur le territoire des communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage. Ce dossier doit être déposé auprès de l'Administration dans les prochains mois.

Aux termes de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement auquel renvoie l'article 4-I-1° du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classées pour la protection de l'environnement, « dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau », le porteur de projet doit joindre à sa demande « l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

C'est dans ce cadre que nous sollicitons, par le présent courrier, votre avis sur l'état dans lequel devront être remis, lors de la cessation de l'exploitation du parc éolien, les terrains d'assiette du projet.

L'arrêté du 26 août 2011, modifié le 6 novembre 2014, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (NOR : DEVP1120019A), pris en application de l'article R. 553-6 du Code de l'environnement, prévoit des conditions très précises pour les opérations de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens :

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



1. Démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix (10) mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
2. Excavation des fondations sur une profondeur minimale d'un (1) mètre et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
3. Remise en état du site consistant en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de quarante (40) centimètres et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si vous souhaitez leur maintien en l'état.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis sur la remise en état du site telle qu'elle est prévue par la réglementation. En l'absence d'observations de votre part dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de réception de la présente, votre avis sera réputé émis conformément aux dispositions précitées de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

Marie HERRERA
Chef de projets
07 85 84 03 65

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



Destinataire

Monsieur le Maire
Mairie du Bouchage
4, La Grange
16350 LE BOUCHAGE

LA POSTE

Numéro de l'envoi : **1A 125 895 0133 5**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Energie du Confolentais
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

COURRIER SUIVI

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

NEUTRE CO₂

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :

- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 350 000 000 - Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avie - 75015 Paris

En provenance de :

~~Monsieur le Maire
Mairie du Bouchage
4, La Grange
16350 LE BOUCHAGE~~

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : **AR 1A 125 895 0133 5**

FRAB

Renvoyer à **FRAB**

Energie du Confolentais
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Présenté / Avisé le : 1/11/16
Distribué le : 1/11/16

Je soussigné déclare être

Le destinataire *Signature*
(Prévoyez un espace)

Le mandataire *Signature*
(Prévoyez un espace)

CNI/Permis de conduire *Signature Facteur*

Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement



Monsieur le Maire
Mairie de Nanteuil-en-Vallée
21 rue Farèze
16700 NANTEUIL-EN-VALLEE

Lettre remise en main propre

Limoges, le 24 novembre 2016

Objet : Avis sur l'état dans lequel le site du « Parc éolien des Herbes sauvages » devra être remis lors de l'arrêt de l'installation.

Monsieur le Maire,

Après finalisation des études environnementales et validation des implantations du parc éolien, le territoire de votre commune est concerné par les infrastructures suivantes :

- Mise en place de chemins d'accès
- Passage de câbles électriques souterrains.

En application de la nouvelle réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société *Energie du Confolentais*, filiale du groupe wpd, prépare un dossier de demande d'autorisation unique pour le parc éolien qu'elle projette sur le territoire des communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage. Ce dossier doit être déposé auprès de l'Administration dans les prochains mois.

Aux termes de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement auquel renvoie l'article 4-I-1° du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classées pour la protection de l'environnement, « dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau », le porteur de projet doit joindre à sa demande « l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

C'est dans ce cadre que nous sollicitons, par le présent courrier, votre avis sur l'état dans lequel devront être remis, lors de la cessation de l'exploitation du parc éolien, les terrains d'assiette du projet.

L'arrêté du 26 août 2011, modifié le 6 novembre 2014, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (NOR : DEVP1120019A), pris en application de l'article R. 513-6 du Code de l'environnement, prévoit des conditions très précises pour les opérations de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens :

1. Démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix (10) mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



2. Excavation des fondations sur une profondeur minimale d'un (1) mètre et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
3. Remise en état du site consistant en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de quarante (40) centimètres et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si vous souhaitez leur maintien en l'état.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis sur la remise en état du site telle qu'elle est prévue par la réglementation. En l'absence d'observations de votre part dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de réception de la présente, votre avis sera réputé émis conformément aux dispositions précitées de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération distinguée.

Remise en main propre, 2 exemplaires


Monsieur Didier VILLAT
Maire de NANTEUIL-EN-VALLEE


Energie du Confolentais
SAS au capital de 40.000 €
RCS Nanterre 497 733 733
98, rue du Château - 92100 Boulogne-Billancourt
Tel. : + 33 (0) 1 41 31 09 02
Marie HERRERA
Chef de projets
07 85 84 03 65

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



Mairie de Nanteuil-en-Vallée
21 rue Farèze
16700 NANTEUIL-EN-VALLEE

NANTEUIL-EN-VALLEE, le 24 Novembre 2016

Monsieur le Directeur Général
Société Energie du Confolentais
98, rue du Château
92100 Boulogne Billancourt

Objet : Parc éolien des Herbes sauvages

Monsieur,

Par courrier daté du 24 novembre 2016, vous me demandez de donner mon avis sur le démantèlement en fin de vie du parc éolien que vous projetez d'implanter sur le territoire des communes de VIEUX-RUFFEC et du BOUCHAGE (4 éoliennes et un poste de livraison).

Vous m'informez des dispositions prévues par l'arrêté du 26/08/2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières.

Par le présent courrier, je vous informe que les conditions prévues par l'arrêté sont satisfaisantes et que je les accepte.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Monsieur Didier VILLAT
Maire de NANTEUIL-EN-VALLEE





Monsieur DEMON Jean-Pierre
Madame DEMON Marie-Claude
2 les Fouillardes
16350 LE BOUCHAGE

Limoges, le 26 octobre 2016

Par lettre RAR n° 1A 131 237 1099 2

Objet : Avis sur l'état dans lequel le site du « Parc éolien des Herbes sauvages » devra être remis lors de l'arrêt de l'installation.

Madame et Monsieur DEMON,

Dans le cadre du développement de notre projet éolien, vous nous avez accordé votre confiance en concluant avec nous une promesse synallagmatique de bail emphytéotique et de constitution de servitudes en date du 21 août 2015 relative à une parcelle agricole située sur la commune du Bouchage et dont vous êtes propriétaires.

Après finalisation des études environnementales et validation des implantations, la parcelle suivante est concernée par les infrastructures de notre parc éolien :

- Parcelle cadastrée section ZD numéro 16 sur le territoire de la commune du BOUCHAGE : installation d'une éolienne (E1), création d'une plateforme de levage, mise en place d'un chemin d'accès et passage de câbles électriques souterrains.

En application de la nouvelle réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société *Energie du Confolentais*, filiale du groupe wpd, prépare un dossier de demande d'autorisation unique pour le parc éolien qu'elle projette sur le territoire des communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage. Ce dossier doit être déposé auprès de l'Administration dans les prochains mois.

Aux termes de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement auquel renvoie l'article 4-I-1° du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classées pour la protection de l'environnement, « dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau », le porteur de projet doit joindre à sa demande « l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

C'est dans ce cadre que nous sollicitons, par le présent courrier, votre avis sur l'état dans lequel devra être remise, lors de la cessation de l'exploitation du parc éolien, la parcelle mentionnée ci-dessus.

L'arrêté du 26 août 2011, modifié le 6 novembre 2014, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (NOR : DEVP1120019A), pris en application de l'article R. 553-6 du Code de l'environnement,

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



prévoit des conditions très précises pour les opérations de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens :

1. Démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix (10) mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
2. Excavation des fondations sur une profondeur minimale d'un (1) mètre et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
3. Remise en état du site consistant en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de quarante (40) centimètres et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si vous souhaitez leur maintien en l'état.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis sur la remise en état du site telle qu'elle est prévue par la réglementation. En l'absence d'observations de votre part dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de réception de la présente, votre avis sera réputé émis conformément aux dispositions précitées de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Madame et Monsieur DEMON, en l'assurance de notre considération distinguée.

Marie HERRERA
Chef de projets
07 85 84 03 65

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



En provenance de :

~~Monsieur DEMON Jean-Pierre
Madame DEMON Marie-Claude
9 Les Bouillades
16350 LE BOUCHAGE~~

Présenté / Avisé le : 5/11/16
Distribué le : 5/11/16

Le soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CN/Permis de conduire

Autre :

Signature Facteur

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGR2 V22 - PTC 30A - 20160263T004 - 05/16

Destinataire

Monsieur DEMON Jean-Pierre
Madame DEMON Marie-Claude
9 Les Bouillades
16350 LE BOUCHAGE

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
■ Par téléphone :
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : PRIX : CRBT : Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9, rue du Colonel Henri-Byler - 75015 Paris

LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Énergie du Confortais
98 rue du Château
92100 BOUGOGNE-BILANCOURT

Conservation ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO2

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION

LA POSTE

Numero de PAR : AR 1A 131 237 1099 2

Renvoyer à FRAB

Énergie du Confortais
98 rue du Château
92100 BOUGOGNE-BILANCOURT

M. J. DEMON Jean-Pierre
2 Les Bouillades
16350 Le Bouchage

W.P.J
Marie-Claude

Le Bouchage, le 5 décembre 2016

Madame,

Dans le cadre du développement de votre projet éolien, nous vous avons accordé notre confiance en concluant avec vous une promesse synallagmatique de Bail Emphytéotique et de constitution de servitudes en date du 21 août 2015 relative à une parcelle agricole située sur la commune de Le Bouchage dont nous sommes propriétaire.

Après finalisation des études environnementales et validation des implantations, ma parcelle suivante est concernée par les infrastructures de votre parc éolien :

Parcelle cadastrée ZD numéro 16 commune de Le Bouchage : installation d'une éolienne (E1), création d'une plateforme de levage, mise en place d'un chemin d'accès et passage de câbles souterrains.

Aux termes de l'article R.512-6,1,7° du code de l'environnement auquel renvoie l'article 4-I-1° du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classée pour la protection de l'environnement il nous est donné la possibilité de compléter les conditions de remise en état des parcs éoliens.

Je vous demande donc de compléter le paragraphe n° 1 à 3 des remarques suivantes :

- 1- Je demande que **la totalité** des câbles présents sur la parcelle cadastrée ZD numéro 16 soit démantelé et non pas uniquement dans un rayon de dix (10) mètres.
- 2- Excavation des fondations en béton armé sur une profondeur de deux (2) mètres (au lieu d'un (1) mètre) et remplacement des terres par celles stockées à proximité du site et préalablement enlevées lors de la construction.
- 3- Remise en état de l'intégralité du site en un décaissement de façon à retirer tous les matériaux **apportés** et réutiliser le stockage de la terre enlevée lors de la construction. Cela nécessite de prévoir le stockage de la terre enlevée pour la construction de l'éolienne sur une épaisseur de 50 cm en périphérie du site d'implantation.

Nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à nos requêtes. Espérant que vous pourrez y répondre.

Nous vous prions, madame, de croire en notre sincère bienveillance.

Jean-Pierre et Marie-Claude DEMON

(Signature)



Monsieur NOCENT Louis-Marie
Madame NOCENT Marie-Catherine
Chez Pouget, Messeux
16700 NANTEUIL-EN-VALLEE

Limoges, le 27 octobre 2016

Par lettre RAR n° 1A 131 237 1098 5

Objet : Avis sur l'état dans lequel le site du « Parc éolien des Herbes sauvages » devra être remis lors de l'arrêt de l'installation.

Madame et Monsieur NOCENT,

Dans le cadre du développement de notre projet éolien, vous nous avez accordé votre confiance en concluant avec nous une promesse synallagmatique de bail emphytéotique et de constitution de servitudes en date du 22 octobre 2014 relative à des parcelles agricoles situées sur les communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage et dont vous êtes propriétaires.

Après finalisation des études environnementales et validation des implantations, la parcelle suivante est concernée par les infrastructures de notre parc éolien :

- Parcelle cadastrée section ZE numéro 7 sur le territoire de la commune du BOUCHAGE : installation d'une éolienne (E2) et création de sa plateforme de levage, installation d'un poste de livraison et création de sa plateforme de levage, mise en place de chemins d'accès et passage de câbles électriques souterrains.

En application de la nouvelle réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société *Energie du Confolentais*, filiale du groupe wpd, prépare un dossier de demande d'autorisation unique pour le parc éolien qu'elle projette sur le territoire des communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage. Ce dossier doit être déposé auprès de l'Administration dans les prochains mois.

Aux termes de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement auquel renvoie l'article 4-I-1° du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classées pour la protection de l'environnement, « dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau », le porteur de projet doit joindre à sa demande « l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

C'est dans ce cadre que nous sollicitons, par le présent courrier, votre avis sur l'état dans lequel devra être remise, lors de la cessation de l'exploitation du parc éolien, la parcelle mentionnée ci-dessus.

L'arrêté du 26 août 2011, modifié le 6 novembre 2014, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (NOR : DEVP1120019A), pris en application de l'article R. 553-6 du Code de l'environnement,

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



prévoit des conditions très précises pour les opérations de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens :

- Démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix (10) mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
- Excavation des fondations sur une profondeur minimale d'un (1) mètre et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
- Remise en état du site consistant en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de quarante (40) centimètres et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si vous souhaitez leur maintien en l'état.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis sur la remise en état du site telle qu'elle est prévue par la réglementation. En l'absence d'observations de votre part dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de réception de la présente, votre avis sera réputé émis conformément aux dispositions précitées de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Madame et Monsieur NOCENT, en l'assurance de notre considération distinguée.

Marie HERRERA
Chef de projets
07 85 84 03 65

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



Destinataire

Monsieur NOCENT Louis-Marie
Madame NOCENT Marie-Catherine
Chez Pouget-Tresseux
16700 NANTEUIL-EN-VALLEE

LA POSTE

Numéro de l'envoi : **1A 131 237 1098 5**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Energie du Comfomentais
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

LA POSTE 100104
2016
FRANCE

PREUVE DE DÉPÔT
A CONSERVER PAR LE CLIENT

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 8, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO₂

En provenance de :

~~Monsieur NOCENT Louis-Marie
Madame NOCENT Marie-Catherine
Chez Pouget-Tresseux
16700 NANTEUIL-EN-VALLEE~~

LA POSTE

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 1A 131 237 1098 5**

Renvoyer à **FRAB**

Energie du Comfomentais
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Présenté / Avisé le : 7 / 11 / 16
Distribué le : 7 / 11 / 16

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature

Signature et Prénom (si mandataire)

Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



Monsieur PEROT Jean Gilbert
Saint-Gervais
16700 NANTEUIL-EN-VALLEE

Limoges, le 27 octobre 2016

Par lettre RAR n° 1A 131 237 1093 0

Objet : Avis sur l'état dans lequel le site du « Parc éolien des Herbes sauvages » devra être remis lors de l'arrêt de l'installation.

Monsieur PEROT,

Dans le cadre du développement de notre projet éolien, vous nous avez accordé votre confiance en concluant avec nous une promesse synallagmatique de bail emphytéotique et de constitution de servitudes en date du 16 mai 2014 relative à des parcelles agricoles situées sur la commune de Vieux-Ruffec et dont vous êtes propriétaire.

Après finalisation des études environnementales et validation des implantations, la parcelle suivante est concernée par les infrastructures de notre parc éolien :

- Parcelle cadastrée section ZL numéro 7 sur le territoire de la commune de VIEUX-RUFFEC : installation d'une éolienne (E3), création d'une plateforme de levage, mise en place d'un chemin d'accès et passage de câbles électriques souterrains.

En application de la nouvelle réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société *Energie du Confolentais*, filiale du groupe wpd, prépare un dossier de demande d'autorisation unique pour le parc éolien qu'elle projette sur le territoire des communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage. Ce dossier doit être déposé auprès de l'Administration dans les prochains mois.

Aux termes de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement auquel renvoie l'article 4-I-1° du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classées pour la protection de l'environnement, « dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau », le porteur de projet doit joindre à sa demande « l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

C'est dans ce cadre que nous sollicitons, par le présent courrier, votre avis sur l'état dans lequel devra être remise, lors de la cessation de l'exploitation du parc éolien, la parcelle mentionnée ci-dessus.

L'arrêté du 26 août 2011, modifié le 6 novembre 2014, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (NOR : DEVP1120019A), pris en application de l'article R. 553-6 du Code de l'environnement, prévoit des conditions très précises pour les opérations de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens :

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



1. Démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix (10) mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
2. Excavation des fondations sur une profondeur minimale d'un (1) mètre et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
3. Remise en état du site consistant en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de quarante (40) centimètres et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si vous souhaitez leur maintien en l'état.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis sur la remise en état du site telle qu'elle est prévue par la réglementation. En l'absence d'observations de votre part dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de réception de la présente, votre avis sera réputé émis conformément aux dispositions précitées de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Monsieur PEROT, en l'assurance de notre considération distinguée.

Marie HERRERA
Chef de projets
07 85 84 03 65

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



Destinataire
 Monsieur PEROT Jean Gilbert
 Saint-Gervais
 16700 NANTEUIL-EN-VALLÉE

LA POSTE
 Numéro de l'envoi: **1A 131 237 1093 0**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur
 Energie du Comtois
 98 rue du Château
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Les avantages du service suivi :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
 ■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
 ■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
 ■ Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO₂
laposte.fr/neutraliserarbone

PREUVE DE DÉPÔT
 À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :
~~Monsieur PEROT Jean Gilbert~~
~~Saint-Gervais~~
~~16700 NANTEUIL-EN-VALLÉE~~

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
 Numéro de l'AR : **AR 1A 131 237 1093 0**

FRAB

Renvoyer à **FRAB**

Energie du Comtois
 98 rue du Château
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Présenté / Avisé le : 3 / 11 / 16
 Distribué le :

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature
 (Prénoms, Nom et Prénom du mandataire)

Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



Madame TERNET Monique
24 rue Roger Bonnet
16000 ANGOULEME

Limoges, le 26 octobre 2016

Par lettre RAR n° 1A 131 237 1097 8

Objet : Avis sur l'état dans lequel le site du « Parc éolien des Herbes sauvages » devra être remis lors de l'arrêt de l'installation.

Madame TERNET,

Dans le cadre du développement de notre projet éolien, vous nous avez accordé votre confiance en concluant avec nous une promesse synallagmatique de bail emphytéotique et de constitution de servitudes en date du 24 février 2015 relative à des parcelles agricoles situées sur la commune de Vieux-Ruffec et dont vous êtes propriétaire.

Après finalisation des études environnementales et validation des implantations, les parcelles suivantes sont concernées par les infrastructures de notre parc éolien :

- Parcelle cadastrée section ZD numéro 6 sur le territoire de la commune de VIEUX-RUFFEC : installation d'une éolienne (E4), création d'une plateforme de levage, mise en place d'un chemin d'accès et passage de câbles électriques souterrains,
- Parcelle cadastrée section ZD numéro 7 sur le territoire de la commune de VIEUX-RUFFEC : mise en place de chemins d'accès.

En application de la nouvelle réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société *Energie du Confolentais*, filiale du groupe wpd, prépare un dossier de demande d'autorisation unique pour le parc éolien qu'elle projette sur le territoire des communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage. Ce dossier doit être déposé auprès de l'Administration dans les prochains mois.

Aux termes de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement auquel renvoie l'article 4-I-1° du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classées pour la protection de l'environnement, « dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau », le porteur de projet doit joindre à sa demande « l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

C'est dans ce cadre que nous sollicitons, par le présent courrier, votre avis sur l'état dans lequel devra être remise, lors de la cessation de l'exploitation du parc éolien, les parcelles mentionnées ci-dessus.

L'arrêté du 26 août 2011, modifié le 6 novembre 2014, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (NOR : DEVP1120019A), pris en application de l'article R. 553-6 du Code de l'environnement,

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



prévoit des conditions très précises pour les opérations de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens :

1. Démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix (10) mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
2. Excavation des fondations sur une profondeur minimale d'un (1) mètre et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
3. Remise en état du site consistant en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de quarante (40) centimètres et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si vous souhaitez leur maintien en l'état.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis sur la remise en état du site telle qu'elle est prévue par la réglementation. En l'absence d'observations de votre part dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de réception de la présente, votre avis sera réputé émis conformément aux dispositions précitées de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Madame TERNET, en l'assurance de notre considération distinguée.

Marie HERRERA
Chef de projets
07 85 84 03 65

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



Destinataire
Madame TERNET Ronique
24 rue Roger Bonnet
16000 ANGOULETTE

LA POSTE
Numéro de l'envoi : **1A 131 237 1097 8**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur
Energie du Comfrentais
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

4 2016 FRANCE

Conservé ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

NEUTRE en CO₂
laposte.fr/neutralcarbone

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

En provenance de :
~~Madame TERNET Ronique
24 rue Roger Bonnet
16000 ANGOULETTE~~

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
Numéro de l'AR : **AR 1A 131 237 1097 8**

Renvoyer à **FRAB**

Energie du Comfrentais
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Présenté / Avisé le : 05/11/16
Distribué le : 05/11/16

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

NI/Permis de conduire
 Autre :

RECOTE
07 NOV. 2016
BOULOGNE



Madame DEGUSSEAU Huguette
Fontbaillant
16700 SAINT-GERVAIS

Limoges, le 26 octobre 2016

Par lettre RAR n° 1A 131 237 1096 1

Objet : Avis sur l'état dans lequel le site du « Parc éolien des Herbes sauvages » devra être remis lors de l'arrêt de l'installation.

Madame DEGUSSEAU,

Dans le cadre du développement de notre projet éolien, vous nous avez accordé votre confiance en concluant avec nous une promesse synallagmatique de bail emphytéotique et de constitution de servitudes en date du 29 septembre 2014 relative à des parcelles agricoles situées sur la commune de Vieux-Ruffec et dont vous êtes usufruitière.

Après finalisation des études environnementales et validation des implantations, la parcelle suivante est concernée par les infrastructures de notre parc éolien :

- Parcelle cadastrée section ZL numéro 10 sur le territoire de la commune de VIEUX-RUFFEC : mise en place d'un chemin d'accès et passage de câbles électriques souterrains,

En application de la nouvelle réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société *Energie du Confolentais*, filiale du groupe wpd, prépare un dossier de demande d'autorisation unique pour le parc éolien qu'elle projette sur le territoire des communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage. Ce dossier doit être déposé auprès de l'Administration dans les prochains mois.

Aux termes de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement auquel renvoie l'article 4-I-1° du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classées pour la protection de l'environnement, « dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau », le porteur de projet doit joindre à sa demande « l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

C'est dans ce cadre que nous sollicitons, par le présent courrier, votre avis sur l'état dans lequel devra être remise, lors de la cessation de l'exploitation du parc éolien, la parcelle mentionnée ci-dessus.

L'arrêté du 26 août 2011, modifié le 6 novembre 2014, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (NOR : DEVP1120019A), pris en application de l'article R. 553-6 du Code de l'environnement, prévoit des conditions très précises pour les opérations de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens :

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



1. Démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix (10) mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
2. Excavation des fondations sur une profondeur minimale d'un (1) mètre et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
3. Remise en état du site consistant en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de quarante (40) centimètres et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si vous souhaitez leur maintien en l'état.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis sur la remise en état du site telle qu'elle est prévue par la réglementation. En l'absence d'observations de votre part dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de réception de la présente, votre avis sera réputé émis conformément aux dispositions précitées de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Madame DEGUSSEAU, en l'assurance de notre considération distinguée.

Marie HERRERA
Chef de projets
07 85 84 03 65

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



Destinataire
Madame DEGUSSEAU Huguelle
Fontbaillant
16700 SAINT-GERVAIS

LA POSTE
Numéro de l'envoi : **1A 131 237 1096 1**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur
Energie du Comtois
98 rue du Château
92100 BOUXOGNE-BILLANCOURT

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
■ Par téléphone :
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE CO₂

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :
~~Madame DEGUSSEAU Huguelle
Fontbaillant
16700 SAINT-GERVAIS~~

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
Numéro de l'AR : **AR 1A 131 237 1096 1**

FRAB

Renvoyer à **FRAB**

Energie du Comtois
98 rue du Château
92100 BOUXOGNE-BILLANCOURT

Présenté / Avisé le : 5 / 11 / 16
Distribué le :

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

Signature
Degussaeu
(Préciser Nom et Prénom du mandataire)

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précocement.



Madame CARDIN Marie-Noëlle
16450 SAINT-LAURENT-DE-CERIS

Limoges, le 26 octobre 2016

Par lettre RAR n° 1A 131 237 1088 6

Objet : Avis sur l'état dans lequel le site du « Parc éolien des Herbes sauvages » devra être remis lors de l'arrêt de l'installation.

Madame CARDIN,

Dans le cadre du développement de notre projet éolien, vous nous avez accordé votre confiance en concluant avec nous une promesse synallagmatique de bail emphytéotique et de constitution de servitudes en date du 29 septembre 2014 relative à des parcelles agricoles situées sur la commune de Vieux-Ruffec et dont vous êtes nu-proprétaire.

Après finalisation des études environnementales et validation des implantations, la parcelle suivante est concernée par les infrastructures de notre parc éolien :

- Parcelle cadastrée section ZL numéro 10 sur le territoire de la commune de VIEUX-RUFFEC : mise en place d'un chemin d'accès et passage de câbles électriques souterrains,

En application de la nouvelle réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société *Energie du Confolentais*, filiale du groupe wpd, prépare un dossier de demande d'autorisation unique pour le parc éolien qu'elle projette sur le territoire des communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage. Ce dossier doit être déposé auprès de l'Administration dans les prochains mois.

Aux termes de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement auquel renvoie l'article 4-I-1° du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classées pour la protection de l'environnement, « dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau », le porteur de projet doit joindre à sa demande « l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

C'est dans ce cadre que nous sollicitons, par le présent courrier, votre avis sur l'état dans lequel devra être remise, lors de la cessation de l'exploitation du parc éolien, la parcelle mentionnée ci-dessus.

L'arrêté du 26 août 2011, modifié le 6 novembre 2014, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (NOR : DEVP1120019A), pris en application de l'article R. 553-6 du Code de l'environnement, prévoit des conditions très précises pour les opérations de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens :

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



1. Démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix (10) mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
2. Excavation des fondations sur une profondeur minimale d'un (1) mètre et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
3. Remise en état du site consistant en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de quarante (40) centimètres et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si vous souhaitez leur maintien en l'état.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis sur la remise en état du site telle qu'elle est prévue par la réglementation. En l'absence d'observations de votre part dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de réception de la présente, votre avis sera réputé émis conformément aux dispositions précitées de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Madame CARDIN, en l'assurance de notre considération distinguée.

Marie HERRERA
Chef de projets
07 85 84 03 65

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



Destinataire
Madame CARDIN Marie-Noëlle
16450 SAINT-LAURENT-DE-CERIS

LA POSTE
Numéro de l'envoi : **1A 131 237 1088 6**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur
Energie du Comtois
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

4
2016
FRANCE

NEUTRE en CO₂

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :
~~Madame CARDIN Marie-Noëlle~~
~~16450 SAINT-LAURENT-DE-CERIS~~

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : **AR 1A 131 237 1088 6**

RETOUR À L'ÉMETTEUR
Renvoyer à **FRAB**

Energie du Comtois
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Présenté / Avisé le : 5 / 11 / 2016
Distribué le : 5 / 11 / 2016

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI/Permis de conduire
 Autre :

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



Madame CHABAN Michèle
2 rue de la Barroude
16230 SAINT-ANGEAU

Limoges, le 26 octobre 2016

Par lettre RAR n° 1A 131 237 1094 7

Objet : Avis sur l'état dans lequel le site du « Parc éolien des Herbes sauvages » devra être remis lors de l'arrêt de l'installation.

Madame CHABAN,

Dans le cadre du développement de notre projet éolien, vous nous avez accordé votre confiance en concluant avec nous une promesse synallagmatique de bail emphytéotique et de constitution de servitudes en date du 2 octobre 2014 relative à des parcelles agricoles situées sur la commune de Vieux-Ruffec et dont vous êtes propriétaire.

Après finalisation des études environnementales et validation des implantations, la parcelle suivante est concernée par les infrastructures de notre parc éolien :

- Parcelle cadastrée section ZL numéro 11 sur le territoire de la commune de VIEUX-RUFFEC : mise en place d'un chemin d'accès et passage de câbles électriques souterrains.

En application de la nouvelle réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société *Energie du Confolentais*, filiale du groupe wpd, prépare un dossier de demande d'autorisation unique pour le parc éolien qu'elle projette sur le territoire des communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage. Ce dossier doit être déposé auprès de l'Administration dans les prochains mois.

Aux termes de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement auquel renvoie l'article 4-I-1° du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classées pour la protection de l'environnement, « dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau », le porteur de projet doit joindre à sa demande « l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

C'est dans ce cadre que nous sollicitons, par le présent courrier, votre avis sur l'état dans lequel devra être remise, lors de la cessation de l'exploitation du parc éolien, la parcelle mentionnée ci-dessus.

L'arrêté du 26 août 2011, modifié le 6 novembre 2014, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (NOR : DEVP1120019A), pris en application de l'article R. 553-6 du Code de l'environnement, prévoit des conditions très précises pour les opérations de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens :

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



1. Démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix (10) mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
2. Excavation des fondations sur une profondeur minimale d'un (1) mètre et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
3. Remise en état du site consistant en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de quarante (40) centimètres et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si vous souhaitez leur maintien en l'état.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis sur la remise en état du site telle qu'elle est prévue par la réglementation. En l'absence d'observations de votre part dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de réception de la présente, votre avis sera réputé émis conformément aux dispositions précitées de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Madame CHABAN, en l'assurance de notre considération distinguée.

Marie HERRERA
Chef de projets
07 85 84 03 65

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
tel : 01-41-31-09-02



Destinataire
Madame CHABAN Michèle
2 rue de la Barroude
16230 SAINT-ANGEAU

LA POSTE
Numéro de l'envoi : **1A 131 237 1094 7**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur
Energie du Comblentais
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
 ■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
 ■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
 ■ Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO₂

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :
~~Madame CHABAN Michèle
2 rue de la Barroude
16230 SAINT-ANGEAU~~

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : **AR 1A 131 237 1094 7**

RECOITE
07 NOV. 2016
BOULOGNE

Signature
(Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur*

Présenté / Avisé le : **5/11/16**
Distribué le :

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :

Renvoyer à **FRAB**

Energie du Comblentais
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT



Monsieur PERRIN Yves
Villars
16700 POURSAC

Limoges, le 26 octobre 2016

Par lettre RAR n° 1A 125 895 0130 4

Objet : Avis sur l'état dans lequel le site du « Parc éolien des Herbes sauvages » devra être remis lors de l'arrêt de l'installation.

Monsieur PERRIN,

Dans le cadre du développement de notre projet éolien, vous nous avez accordé votre confiance en concluant avec nous une promesse synallagmatique de bail emphytéotique et de constitution de servitudes en date du 31 mars 2014 relative à des parcelles agricoles situées sur les communes du Bouchage et de Nanteuil-en-Vallée et dont vous êtes propriétaire.

Après finalisation des études environnementales et validation des implantations, la parcelle suivante est concernée par les infrastructures de notre parc éolien :

- Parcelle cadastrée section 219ZI numéro 9 sur le territoire de la commune de NANTEUIL-EN-VALLÉE : mise en place d'un chemin d'accès.

En application de la nouvelle réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, la société *Energie du Confolentais*, filiale du groupe wpd, prépare un dossier de demande d'autorisation unique pour le parc éolien qu'elle projette sur le territoire des communes de Vieux-Ruffec et du Bouchage. Ce dossier doit être déposé auprès de l'Administration dans les prochains mois.

Aux termes de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement auquel renvoie l'article 4-I-1° du décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installation classées pour la protection de l'environnement, « dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau », le porteur de projet doit joindre à sa demande « l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation ».

C'est dans ce cadre que nous sollicitons, par le présent courrier, votre avis sur l'état dans lequel devra être remise, lors de la cessation de l'exploitation du parc éolien, la parcelle mentionnée ci-dessus.

L'arrêté du 26 août 2011, modifié le 6 novembre 2014, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (NOR : DEVP1120019A), pris en application de l'article R. 553-6 du Code de l'environnement, prévoit des conditions très précises pour les opérations de démantèlement et de remise en état des parcs éoliens :

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01-41-31-09-02



1. Démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix (10) mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
2. Excavation des fondations sur une profondeur minimale d'un (1) mètre et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
3. Remise en état du site consistant en un décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de quarante (40) centimètres et remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf si vous souhaitez leur maintien en l'état.

Nous vous remercions de bien vouloir nous donner votre avis sur la remise en état du site telle qu'elle est prévue par la réglementation. En l'absence d'observations de votre part dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la date de réception de la présente, votre avis sera réputé émis conformément aux dispositions précitées de l'article R. 512-6, I, 7° du Code de l'environnement.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Monsieur PERRIN, en l'assurance de notre considération distinguée.

Marie HERRERA
Chef de projets
07 85 84 03 65

Energie du Confolentais SAS
SAS au capital de 40.000 €
SIREN : 497 733 733 R.C.S. Nanterre
98, rue du Château
92 100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01-41-31-09-02



Destinataire
Monsieur PERRIN Yves
Villars
16700 FOURSAC

LA POSTE
RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **1A 125 895 0130 4**

Expéditeur
Energie du Complentais
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

4-11 2016 FRANCE

NEUTRE CO₂

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS)
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion)
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :
~~Monsieur PERRIN Yves
Villars
16700 FOURSAC~~

RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : **AR 1A 125 895 0130 4**

Renvoyer à **FRAB**

Energie du Complentais
98 rue du Château
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Présenté / Avisé le : 5/11/16
Distribué le : 5/11/16

Je soussigné déclare être :

Le destinataire
 Le mandataire

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature : [Signature]

Signature : [Signature]

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Consultation des services de l'aviation civile

Formulaire de demande d'instruction par les services de l'aviation civile



Ministère
chargé de
l'aviation civile

Demande d'instruction d'un projet éolien par les services de l'aviation civile

Circulaire du 12 janvier 2012



N°14610*01

| CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION | | | |
|----------------------------------|---------|------|---------------|
| Date de dépôt | Commune | Dépt | N° de dossier |
| Mois | Année | | |
| Jour | | | |

CE DOSSIER A DEJA FAIT L'OBJET D'UNE PRE-CONSULTATION

| 1- IDENTIFICATION DU PROJET | |
|---|---|
| NOM DU PROJET | Projet éolien des Herbes Sauvages |
| LOCALISATION | <input checked="" type="checkbox"/> TERRESTRE <input type="checkbox"/> OFFSHORE (ne pas remplir le cadre 2) |
| ANTERIORITE | <input checked="" type="checkbox"/> NOUVEAU PROJET <input type="checkbox"/> PROJET CORRIGE MODIFICATIONS SUBSTANTIELLES : <input type="checkbox"/> POSITION GEOGRAPHIQUE <input type="checkbox"/> HAUTEUR <input type="checkbox"/> NOMBRE D'EOLIENNES <input type="checkbox"/> AUTRE : |
| 2- TERRAIN | |
| ADRESSE | Commune de Vieux-Ruffec (16350) : "Le Pommier Sauvage", "Les Baises" Commune du Bouchage (16350) : "Au Renfermis", "Champ du Chillot" |
| LE PROJET EST-IL SITUE EN Z.D.E. | <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON Si OUI, REFERENCE DE L'ARRETE PREFECTORAL: DATE : _____ N° : _____ |
| NOM DU (DES) PROPRIETAIRE(S) DU TERRAIN ⁽¹⁾ | _____ |
| SECTION (S) CADASTRALE(S) ⁽¹⁾ | ZD 16, ZE 7 (Le Bouchage) ZL7, ZD 6 (Vieux-Ruffec) |
| SUPERFICIE TOTALE | 369 530 M ² ALTITUDE NGF MAXIMALE 184 M |
| 3- DECLARANT | |
| DESIGNATION DE LA SOCIETE | Energie du Confolentais |
| ADRESSE | 98, rue du Château 92100 Boulogne Billancourt |
| CONTACT | Marie HERRERA |
| TELEPHONE | 05 55 35 64 12 TELECOPIE 01 41 31 10 09 |
| ADRESSE ELECTRONIQUE | m.herrera@wpd.fr |
| 4- DESCRIPTION DES EOLIENNES PROJETEES | |
| FOURNISSEUR ⁽¹⁾ | Vestas MODELE ENVISAGE ⁽¹⁾ V136 |
| CAPACITE DE PRODUCTION | 3,45 MW NOMBRE D'EOLIENNES 4 (remplir cadre 6) |
| ALTITUDE MAXIMALE DU PROJET | 365,3 M POLYGONE D'ETUDE (pre-consultation seulement) <input type="checkbox"/> (remplir cadre 5) |
| DIAMETRE DES PALES | 136 M HAUTEUR DU FUT 112 M HAUTEUR SOMMITALE 180,3 M |
| SURFACE EQUIVALENTE RADAR (SER max aux différentes bandes de fréquences ou fournir les diagrammes) ⁽¹⁾ | Fréquence L Fréquence S Fréquence C Fréquence X Diagrammes _____ M ² _____ M ² _____ M ² _____ M ² <input type="checkbox"/> |
| COMMENTAIRES EVENTUELS | _____ |

| 5- POLYGONE | | | | | |
|-------------------|---|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| SOMMET N°1 | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES | |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |
| SOMMET N°2 | Distance Sommet n°1 à Sommet n°2 (m) | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |
| SOMMET N°3 | Distance Sommet n°2 à Sommet n°3 (m) | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |
| SOMMET N°4 | Distance Sommet n°3 à Sommet n°4 (m) | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |
| SOMMET N°5 | Distance Sommet n°4 à Sommet n°5 (m) | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |
| SOMMET N°6 | Distance Sommet n°5 à Sommet n°6 (m) | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |



| 6- EMPLACEMENT DES EOLIENNES | | | | | |
|------------------------------|--|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| ÉOLIENNE N°1 | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | 170.94 | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES | 351.24 |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | 46 | 02 | 14 | 03 |
| LONGITUDE | <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | 0 | 21 | 24 | 74 |
| ÉOLIENNE N°2 | DISTANCE E1 À E2 (M) | 554 | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | 171.22 | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | 46 | 02 | 00 | 70 |
| LONGITUDE | <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | 0 | 21 | 42 | 01 |
| ÉOLIENNE N°3 | DISTANCE E2 À E3 (M) | 1676 | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | 184.46 | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | 46 | 01 | 27 | 83 |
| LONGITUDE | <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | 0 | 22 | 44 | 21 |
| ÉOLIENNE N°4 | DISTANCE E3 À E4 (M) | 612 | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | 169.46 | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input checked="" type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | 46 | 01 | 27 | 13 |
| LONGITUDE | <input checked="" type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | 0 | 23 | 12 | 73 |
| ÉOLIENNE N°5 | DISTANCE E4 À E5 (M) | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |
| ÉOLIENNE N°6 | DISTANCE E5 À E6 (M) | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |

| 6- EMPLACEMENT DES EOLIENNES | | | | | |
|------------------------------|---|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| ÉOLIENNE N° | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES | |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |
| ÉOLIENNE N° | DISTANCE E A E | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |
| ÉOLIENNE N° | DISTANCE E A E | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |
| ÉOLIENNE N° | DISTANCE E A E | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |
| ÉOLIENNE N° | DISTANCE E A E | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |
| ÉOLIENNE N° | DISTANCE E A E | | ALTITUDE NGF DU TERRAIN NATUREL | | HAUTEUR HORS SOL EN BOUT DE PALES |
| COORDONNEES WGS84 | | DEGRES | MINUTES | SECONDES | 1/100 DE SECONDE |
| LATITUDE | <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S | | | | |
| LONGITUDE | <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> W | | | | |

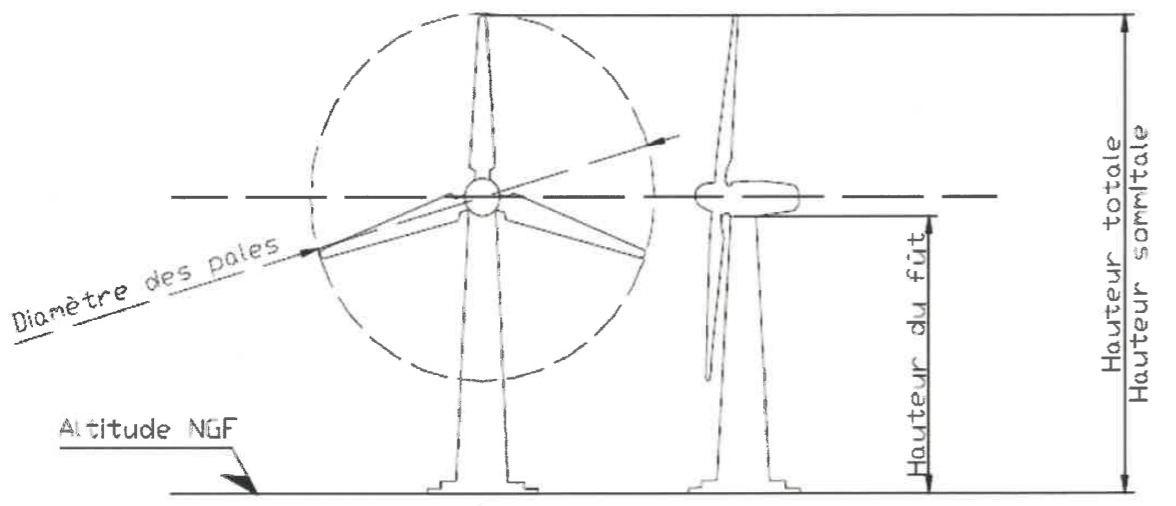
Nota : cette page peut être dupliquée si le nombre d'éoliennes est supérieur à 14



| 7- ENGAGEMENT DU DEMANDEUR (DANS LE CAS D'UNE DEMANDE DE PERMIS) | |
|--|--|
| Je soussigné(e), auteur(e) de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus. |  <i>Signature du demandeur</i> |
| Le <input type="text" value="20/12/2016"/> | |

| DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES : | |
|--|--|
| Pièces utiles | A quoi ça sert ? |
| UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN | Il permet de localiser l'emplacement du projet. Vous devez fournir un extrait de carte au 1/25.000ème ou pour les projets off-shore un extrait de carte marine. Le polygone ou l'emplacement souhaité des éoliennes seront notés sur l'extrait de carte. |
| L'AVIS EVENTUEL SUR PROJET | Il permet, dans le cas où le projet a déjà reçu un avis favorable et où la demande de permis est identique au projet, d'améliorer les délais de traitement du dossier. |
| PLANS DES EOLIENNES | Ils permettent d'apprécier la compatibilité entre la demande et les éléments décrits. |

SCHEMA EXPLICATIF :





Avis de l'aviation civile en date du 22 octobre 2015



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Mérignac, le 22 octobre 2015

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Le chef du Pôle de Bordeaux

Pôle de Bordeaux
Unité domaine et servitudes

à

WPD
Madame Sonia Barthole
45 rue Turgot
87000 LIMOGES

Nos réf. : N° 1189

Vos réf. : votre courrier du 18 août 2015

Affaire suivie par : Carine Delbos

carine.delbos@aviation-civile.gouv.fr

snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 05 57 92 81 56 - Fax : 05 57 92 81 62

Objet : Projet éolien – communes de Nanteuil en Vallée, Le Bouchage et Vieux Ruffec

T: UDS Servitudes Poitou-Charentes DPT 16 URBA 2015 Echelles Pré consultation WPD Nanteuil en Vallée, Le Bouchage, Vieux Ruffec.odt

Madame,

Par courrier cité en référence, vous nous avez demandé un avis, sur un projet de parc éolien défini par un polygone d'étude (hauteur envisagée pour les éoliennes : 180 mètres) sur les communes de Nanteuil-en-Vallée, Le Bouchage et Vieux Ruffec dans le département de la Charente.

Je vous informe que le projet n'est affecté d'aucune servitude ou contrainte aéronautique rédhibitoire liée à la proximité immédiate d'un aéroport civil, à la circulation aérienne ou à la protection d'appareils de radio-navigation. En conséquence les services de l'Aviation civile ont émis un **avis favorable** à ce projet.

Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte les informations suivantes :

- vous devez (si ce n'était pas déjà fait) consulter **l'Armée**, pour d'éventuelles exigences de circulation aérienne militaire dans le secteur concerné (par courrier : SDRCAM SUD 50.520 – Division Environnement Aéronautique – BA 701 – 13661 Salon de Provence Air ou par e-mail : sdracam-sud.envaero.lst@intra.def.gouv.fr),
- compte tenu de la hauteur des éoliennes, il est nécessaire de prévoir un **balisage diurne et nocturne réglementaire** (en application de l'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques).

Établi sur la base des informations recueillies à ce stade du projet, le présent avis ne préjuge pas de celui qui sera rendu dans l'instruction de permis de construire à venir. Il reste valable dès lors que ce projet ne subit aucune modification substantielle ou qu'aucune évolution, notamment d'ordre réglementaire ou aéronautique, ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone d'étude transmise.

Si votre projet doit se réaliser, il vous appartient de déposer les demandes de permis de construire correspondantes auxquelles vous joindrez cet avis.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du pôle de Bordeaux

Christian BERASTEGUI-VIDALLE

www.developpement-durable.gouv.fr

Copie à : SDRCAM SUD (pour information)

SNIA – Pôle de Bordeaux
Aéroport - Bloc Technique
BP 60284 - 33697 MERIGNAC CEDEX
tél : 05 57 92 81 56 - fax : 05 57 92 81 62



Consultation de la Zone Aérienne de Défense Sud

Formulaire de demande d'instruction par les services du Ministère de la Défense



FORMULAIRE OBLIGATOIRE

DEMANDE DE SERVITUDES AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE

| | |
|---|---|
| Identifiant du DOSSIER | |
| Référence | Date : 15/12/2016 |
| Cocher la case correspondant à votre projet | |
| Eolien | <input checked="" type="checkbox"/> PC <input checked="" type="checkbox"/> ICPE <input type="checkbox"/> PREC |
| Mât de Mesure de vent | <input type="checkbox"/> DP <input type="checkbox"/> PREC |
| autre Pylône / Mât | <input type="checkbox"/> DP <input type="checkbox"/> PREC |
| <p>Permis de Construire ou Demande Préalable : transmettre le justificatif de dépôt. Zone de Développement Eolien : si cabinet d'étude, transmettre une copie du mandat de l'EPCI, de la commune ou de la communauté de communes.</p> | |
| Identifiant du DEMANDEUR | |
| Raison sociale | wpd |
| Adresse | 45 rue Turgot, 87000 Limoges |
| Correspondant (Prénom-Nom) | Marie Herrera |
| n° de téléphone fixe (France) | 05 55 35 64 12 |
| n° de télécopie (France) | 05 87 33 00 31 |
| Courriel | m.herrera@wpd.fr |

| | |
|---|----------------------|
| (NOM DE COMMUNE + Nom et n° de département) | |
| Ex : LE MANS | SARTHE (72) |
| 1 COMMUNE | DEPARTEMENT (numéro) |
| 1 LE BOUCHAGE | CHARENTE (16) |
| 2 VIEUX-RUFFEC | CHARENTE (16) |
| 3 | |
| 4 | |
| 5 | |
| 6 | |
| 7 | |

Identification exhaustive du ou des points (coordonnées, altitude sol, hauteur de l'obstacle)
Rappel : une altitude est exprimée par rapport au niveau de la mer - une hauteur est exprimée par rapport au sol

hauteur maximale de l'obstacle envisagée en mètres (paratonnerre inclus)

longueur des pales en mètres diamètre du rotor en mètres

Liste complète des positions des éoliennes, des points du polygone d'étude pour le photovoltaïque ou du point du projet en degrés / minutes / secondes dans le référentiel géodésique WGS 84.
 Exemple : LE MANS (72) = N 48° 00' 00'' E 000° 12' 00''

Précisez de quel projet il s'agit : **Projet éolien de Herbes Sauvages**

| Points | Noms éventuels (ex E 01) | Latitude (remplir auparavant la case "département") | Longitude (remplir la première case pour les départements traversés par le méridien de Greenwich) | Altitude terrain à cet emplacement (en mètres) | Hauteur sommitale de l'obstacle (en mètres) | Altitude NGF de l'obstacle (en mètres) |
|--------|--------------------------|---|---|--|---|--|
| A | E1 | N 46° 02' 14" | E 000° 21' 25" | 171 m | 180 m | 351 m |
| B | E2 | N 46° 02' 01" | E 000° 21' 42" | 171 m | 180 m | 351 m |
| C | E3 | N 46° 01' 28" | E 000° 22' 44" | 184 m | 180 m | 364 m |
| D | E4 | N 46° 01' 27" | E 000° 23' 13" | 169 m | 180 m | 349 m |
| E | | N | | | | |
| F | | N | | | | |
| G | | N | | | | |
| H | | N | | | | |
| I | | N | | | | |
| J | | N | | | | |

| | | | |
|---------------------|---------------|----------------|------------------------------------|
| | Latitude | Longitude | Altitude terrain à cet emplacement |
| Point milieu | N 46° 01' 42" | E 000° 22' 10" | |
| Point le plus élevé | N 46° 01' 28" | E 000° 22' 44" | 184 m |

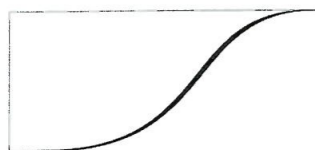
Joindre impérativement un extrait lisible d'une cartographie à l'échelle 1/25.000 ou 1/50.000 dans un format A4 uniquement, avec un dessin du projet (copie fortement contrastée en noir et blanc uniquement).
 (Ne pas noircir, griser, hâchurer ou colorier le polygone)

En fonction de la nature des servitudes, un positionnement exact des obstacles pourra être demandé par un organisme de la Défense et sera obligatoire pour pouvoir obtenir une réponse précise et complète.
 formulaire à transmettre par courriel : envaero.zad-sud@inet.air.defense.gouv.fr



Consultation de Météo France

Avis de Météo France en date du 6 février 2014



Météo-France
Direction Inter Régionale Sud-Ouest
7, avenue Roland-Garros
33692 Mérignac Cedex

WPD ENERGIE 21
à l'attention de Guillaume GUEMARD
Bâtiment Xénium II
20, avenue d'Ariane
87280 LIMOGES CEDEX

Mérignac, le 6 février 2014

Enregistrement DIRSO/2014/ 95
Réf. à rappeler 2014_02_05_Nanteuil-en-vallée_16
Affaire suivie par Philippe GAUTIER
Téléphone +33 (0) 5 57 29 12 06

OBJET : projet éolien en Charente.
V/Ref : courrier du 03/02/2014.

Monsieur,

Vous avez saisi Météo-France concernant un projet de parc éolien.

Ce parc éolien, implanté sur les communes de Nanteuil-en-Vallée, Le Bouchage et Vieux-Ruffec (16), se situerait à une distance de 75 km du radar de Cherves (86).

Cette distance est supérieure à celle fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne (Arrêté (NOR : DEVP1119348A-MEDDTL/DGPR) relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement).

Dès lors, l'accord écrit de Météo-France n'est pas requis pour vous permettre de mener à bien votre projet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Météo-France
<http://www.meteo.fr>
Météo-France, établissement public administratif
sous la tutelle du ministère chargé des transports
Météo-France, certifié ISO 9001-2000 par BVQI

L'Ingénieur en Chef des Ponts,
F: [Signature]
i.d.c.